

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_132

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES MARCHES COMMUNAUX
D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE CHATOU - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE 2024

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément aux termes de la concession de service public relative à la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Chatou, approuvée par la délibération du Conseil municipal en date du 12 mai 2022, et à l'avenant n° 1 de décembre 2023 validant la création des marchés artisanaux nocturnes, ainsi que sur le fondement de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, la société LES FILS DE MADAME GERAUD

est tenue, chaque année, de soumettre un rapport détaillé. Ce document doit exposer, notamment, les comptes retraçant l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de l'exécution du contrat de concession, ainsi qu'une évaluation de la qualité des ouvrages ou services rendus.

Il convient de rappeler que, dans le cadre d'une délégation de service public, ce rapport permet aux autorités concédantes d'évaluer les conditions de réalisation du service. Dès que ce rapport est transmis, son examen est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante, laquelle en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public

La société LES FILS DE MADAME GERAUD est en charge de la gestion des deux marchés de Chatou, qui se tiennent place Maurice Berteaux (mercredi et samedi matin) et avenue Guy de Maupassant (jeudi et dimanche matin) depuis le 1^{er} juillet 2022 et pour une durée initiale de 8 années.

Les missions d'un délégataire comprennent, notamment, les éléments suivants :

- L'application des mesures contenues dans le règlement des marchés de la Ville et la vérification de son application par les commerçants ;
- Le placement des commerçants dans le cadre des dispositions prévues par le Règlement des marchés de la Ville ;
- La perception des droits, taxes et redevances dus par les usagers ;
- La surveillance des marchés dont il garantit la bonne tenue. Il exerce cette surveillance lors du placement des commerçants, au cours du déballage et du remballage des marchandises et durant l'exécution du nettoyage après la clôture du marché ;
- La fourniture, l'installation et l'entretien des abris et des points d'accroche, casquettes de stand et leur montage et démontage ;
- L'entretien, la maintenance et le cas échéant le renouvellement des ouvrages et équipements au sens des Articles 7.1, 7.2 et 8.1 du contrat de délégation ;
- Le développement de la diversité de l'offre commerciale des marchés ;
- La dynamisation des marchés, en vue de maintenir et de développer leur attractivité et l'organisation de manifestations attachées aux marchés, notamment en liaison avec les manifestations organisées par la Ville ;
- La propreté des marchés et de leurs abords ;
- La production d'un rapport annuel détaillé du service et de son évolution et de comptes rendus ;
- La participation, l'organisation et la gestion administrative de la Commission des marchés ;
- Sur le marché de la Place Maurice Berteaux : l'exploitation des sanitaires de la place pendant les horaires du marché ;
- Après les travaux, la manutention des potelets sur le marché de la place Maurice Berteaux a été remplacée par la dépose et la repose de barrières.

- Fonction d'aide et support pour l'élaboration des animations ;
- Remplacement des paniers avaloirs en début de délégation.

Le délégataire s'engage à garantir le bon fonctionnement, la continuité, la qualité ainsi que l'organisation optimale de la mission qui lui est confiée. Il respecte également les principes d'égalité entre les usagers du service public et de mutabilité.

Par ailleurs, il s'engage à éviter tout acte ou omission susceptible de nuire à la valeur des marchés communaux, de réduire leur rendement, de suspendre leur exploitation – même temporairement – ou de porter atteinte à l'image de la Ville.

Pour l'année 2024, la redevance forfaitaire annuelle versée par la société LES FILS DE MADAME GERAUD à la Commune s'élève à 27 643 €, dont 16 932 € correspondent à l'occupation du domaine public.

En 2024, les droits de place varient entre 2,57 € et 6,12 € par mètre linéaire, en fonction de la taille et de la nature de l'emplacement.

Le nombre moyen d'exposants abonnés s'élève à 40 sur le Marché Berteaux, et à 11 sur le Marché Maupassant.

II - Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers

A) Marché Berteaux :

1- Activités

2 séances par semaine les mercredis et samedis.

Abonnés sous abris mobiles : la moyenne annuelle des abonnés est de 40 avec un métrage moyen de 580 mètres linéaires.

2- Effectifs

Les travaux de réaménagement de la place Berteaux, réalisés entre fin avril et début septembre 2024, ont entraîné une baisse significative de la fréquentation des commerçants volants. Leur nombre mensuel moyen est tombé à 112, soit une diminution de 23 %, en raison de la réduction du périmètre du marché.

Depuis septembre 2024, la tendance est repartie à la hausse, atteignant une moyenne mensuelle de 135 commerçants volants.

Concernant les abonnés, leur nombre est passé de 42 à 40 en fin d'année, avec une réduction de 40 % de la surface allouée durant l'été, également liée aux travaux.

On observe par ailleurs une forte représentation constante des vendeurs de fruits et légumes.

3 - Angles d'améliorations

Faire venir de nouveaux commerçants et notamment des traiteurs afin de proposer une gamme toujours plus étendue de produits.

Envisager un changement de régisseur comme demandé par la commune.

Un changement du mode de nettoyage avec une réduction de l'utilisation de l'eau.

B) Marché Maupassant :

1- Activités

2 séances par semaine les jeudis et dimanches.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre moyen d'abonnés mensuel sous abris mobiles est de 11 avec un métrage moyen de 116 mètres linéaires.

La fréquentation des commerçants occasionnels est d'environ 15 par mois, soit 2 ou 3 par séance. Ce marché de quartier a su fidéliser une clientèle, et l'offre commerciale y est satisfaisante. À noter, la création d'une soirée nocturne en septembre a entraîné un pic de fréquentation exceptionnel avec la présence de 29 commerçants.

2- Effectifs

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée dans l'annexe du rapport qui présente l'ensemble des commerçants, arrivés, présents et partis au cours de l'exercice.

Le nombre de commerçants dits volants mensuellement est en hausse de 16 % par rapport à 2023. Il est à noter que le jeudi est le jour où l'on trouve le plus de volants sur le marché (2 fois plus que le dimanche) .

L'organisation des 4 marchés nocturnes sur cet espace public est idéale et attire entre 25 et 28 commerçants/artisans par séance.

3- Angles d'améliorations

La fréquentation du marché du jeudi reste basse, avec une présence limitée des clients. C'est pourquoi il serait souhaitable de faire un test sur un vendredi après-midi afin de pouvoir comparer la fréquentation et si ce changement pourrait rencontrer plus de clients actifs.

C) Gestion des déchets :

Conformément au contrat, le délégataire a mis en place sur les deux marchés la collecte de biodéchets.

L'année 2024 présente une évolution en baisse d'environ 8 % des quantités de déchets ramassés à chaque fin de marché par rapport à 2023.

Cela n'est pas parfait mais prouve l'implication des commerçants dans ce processus.

D) Le budget d'animation des marchés :

Le budget animation est constitué par la perception, auprès de l'ensemble des commerçants, d'un forfait journalier de 2,19 € pour l'année 2024.

- Pâques : 30 et 31 mars

A l'occasion de ce thème calendaire, organisation d'une chasse aux intrus en présence d'un

animateur assisté d'une hôtesse mobilisée pour la remise des chocolats aux enfants ayants

remplis leurs grilles« intrus».

En complément une mascotte était présente pour une distribution de chocolats à la clientèle

présente sur les marchés tout au long des séances.

- Nouveaux catoviens : samedi 18 mai

A l'occasion de la cérémonie d'accueil dédiée aux nouveaux habitants, un kit de bienvenue a été remis à chacun d'entre eux, kit comprenant un flyer d'informations et un chéquier intégrant deux bons d'achat valables durant toute l'année auprès de l'ensemble des commerçants des marchés.

- Fête des mères : 25 et 26 mai

Bons cadeaux d'une valeur de 20 € valables dans les instituts, coiffeurs de la ville étaient à gagner via une tombola menée par un animateur assisté d'une hôtesse et ce dans le

souci de créer de la synergie avec le réseau sédentaire.

- Les marchés fêtent Noël : 14 et 15 décembre

A l'occasion des fêtes de Noël, présence du Père-Noël et son stand-photo et distribution de friandises.

- Marchés nocturnes : de mai à décembre 2024

Organisation de 4 marchés nocturnes les 29 mars, 31 mai , 30 septembre et 6 décembre avec la présence de commerçants créateurs, artisans et traiteurs. Le tout rythmé par une ambiance musicale.

III - Présentation des faits marquants de l'exercice 2024 :

a) Les comptes 2024 :

Les budgets alloués aux animations, ainsi que la situation des disponibilités générées par la redevance d'animation, sont communiqués lors des commissions de marché à la Ville et aux représentants des commerçants, et peuvent être fournis sur demande. Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2024, annexé au présent rapport, présente un déficit de 188€.

Le rapport financier, détaillant les recettes et les dépenses de la société LES FILS DE MADAME GERAUD présente un résultat négatif de - 162 780 €.

Ce déficit est dû :

- aux coûts de personnel. Une réorganisation sera opérée sur l'année 2025 et devrait permettre une réduction de ces derniers.

- aux travaux de la place Berteaux pendant les mois d'été. La société LES FILS DE MADAME GERAUD rappelle que la redevance versée à la commune est assise sur un périmètre contractualisé et que toute modification de ce dernier devrait entraîner une proratisation de la redevance. La société demande, par la voie de son rapport d'activité, une indemnisation financière liée aux travaux Berteaux.

PRODUITS :

Abonnés Berteaux et Maupassant	147 021
Casuels Berteaux et Maupassant	19 191,50
Marchés nocturnes	2 499
Redevance déchet	42 295,65
Redevance électricité	14 606,85
Divers	
Impayés	-3 259,50

TOTAL PRODUITS : 222 354,50 €

CHARGES :

Redevances	27 643
Achats et charges externes	129 318
Salaires et charges sociales	224 916
Dotation aux amortissements	3 247
Charges exceptionnelles	/

TOTAL CHARGES: 385 124 €

RESULTAT D'EXPLOITATION : - 162 769,50 €

Pour l'année 2025, afin d'améliorer sa situation financière, la société LES FILS DE MADAME GERAUD mettra en oeuvre :

- une réorganisation des équipes de terrain,
- une relance commerciale à l'arrivée des beaux jours,
- une amélioration de la qualité des animations,
- un développement des marchés nocturnes, meilleur encadrement et gestion des commerçants,
- continuera à faire évaluer le taux de paiement par carte bleue (sur place et en ligne).

Le rapport de la société LES FILS DE MADAME GERAUD pour l'année 2024 est joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2022 approuvant la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement à la société LES FILS DE MADAME GERAUD,

Vu l'avis de la Commission Culture - Tourisme - Evènementiel et Développement Economique et Commercial en date du 10 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 12 septembre 2025,

Vu le rapports d'activités et financier présenté par la société LES FILS DE MADAME GERAUD pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités, pour l'année 2024, établi par la société LES FILS DE MADAME GERAUD dans le cadre de la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement de la Ville de Chatou.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 26/09/2025